



VILLE DE HOUILLES

**PRÉSENTATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF**

EXERCICE 2021

Préambule

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et dépenses qui permettent à la ville de Houilles d'assurer le fonctionnement des services publics ainsi que le renouvellement et le développement son patrimoine.

Il convient de distinguer deux catégories de mouvements financiers :

- ✚ Les opérations réelles, qui se traduisent par des encaissements (ex : recettes fiscales) ou des décaissements (ex : rémunération des agents), et sur lesquelles sont fondées les analyses financières.
- ✚ Les opérations d'ordre, qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie de la collectivité (amortissements, provisions, opérations patrimoniales...) et qui s'équilibrent toujours en recettes et en dépenses.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il est préparé par l'ordonnateur, obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le receveur municipal.

Il doit être présenté à l'assemblée par un président désigné expressément pour la séance spécifique au cours de laquelle il est débattu et adopté.

L'ordonnateur peut assister aux débats mais il doit impérativement se retirer au moment du vote, car il ne peut être juge et partie.

BUDGET PRINCIPAL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le compte administratif clôt le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2021 du budget principal a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 9 mars 2021 ;
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 30 mars 2021 ;
- Le vote du budget supplémentaire 2021 intervenu le 29 juin 2021 ;
- Les décisions modificatives adoptées les 28 septembre et 16 novembre 2021.

La lecture des données relatives à l'exécution du CA 2021 montre la volonté de la ville, malgré un contexte budgétaire national difficile, de maintenir les principaux indicateurs de gestion à un niveau garantissant des équilibres financiers sains.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX SOLDES FINANCIERS

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
RECETTES DE GESTION	40 673 700 €	43 896 275 €	7,92%
DÉPENSES DE GESTION	36 349 841 €	37 661 070 €	3,61%
ÉPARGNE DE GESTION	4 323 859 €	6 235 205 €	44,20%
Frais financiers	172 736 €	147 948 €	-14,35%
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	4 151 135 €	6 087 258 €	46,64%
Remboursement du capital de la dette	1 189 240 €	1 197 038 €	0,66%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	2 961 895 €	4 890 220 €	65,11%
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	9 757 650 €	10 755 714 €	10,23%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)	10 600 107 €	10 847 738 €	2,34%
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	-
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	9 263 350 €	8 066 312 €	-12,92%

Le ratio de désendettement (encours de dette/épargne brute) s'améliore en 2021 et s'élève à 1,3 année (contre 2,2 années en 2020). Il indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette : il mesure la solvabilité financière d'une collectivité.

La durée d'amortissement d'un investissement pour une collectivité oscille généralement entre 10 et 15 ans : le seuil relatif au ratio de désendettement, fixé à 12 années, permet de définir un cadre de référence pour les collectivités. Plus la capacité de désendettement est faible, plus la collectivité est solvable.

La ville peut consacrer 13 % de ses recettes de fonctionnement pour investir, contre 10 % en 2020 (ratio épargne brute/recettes de fonctionnement). En deçà de 15 %, ce ratio démontre une santé financière saine.

CONTEXTE

Le budget primitif, voté en mars 2021, a fait l'objet d'ajustements :

- Le budget supplémentaire 2021

Outre la reprise des résultats de l'exercice précédent et la prise en compte des restes-à-réaliser de l'exercice 2020, le budget supplémentaire 2021 a affiché principalement :

- Une perte de recettes dans divers secteurs du fait de la covid (culture, piscine, jeunesse, scolaire et périscolaire...) pour -319 K€
- L'ajustement du produit des contributions directes (894 K€)
- L'ajustement de dépenses du fait de la covid (-365 K€ : annulation de spectacles culturels, sorties et séjours annulés, baisse de la production de la cuisine centrale du fait de la fermeture de certains sites, absence d'activités à la piscine...)
- L'inscription de crédits relatifs à l'appel à du personnel intérimaire dans le cadre du protocole sanitaire mis en place dans les écoles (100 K€)
- L'ajustement de la dotation aux amortissements (80 K€)

- La décision modificative n°1

Le dispositif départemental d'aide d'urgence pour soutenir les communes dans leur aide aux commerçants et artisans a offert la possibilité aux communes d'aider les commerçants et artisans à faire face à leurs échéances immobilières et de se faire refinancer auprès du Conseil départemental des Yvelines.

Afin de soutenir son tissu commercial, la ville de Houilles avait décidé de s'inscrire dans ce dispositif pour 355 K€ (en dépenses comme en recettes).

- La décision modificative n°2

Votée en novembre, celle-ci a affiché :

- Des redéploiements de crédits liés à la régularisation des rattachements 2020, à l'inscription de crédits relatifs aux élections, à des avancements de grade et d'échelon, au changement de contrat d'assurance et à l'augmentation du taux de cotisation (à hauteur de - 129 K€).
- L'inscription de 13 K€ au titre du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)
- L'inscription de 100 K€ au titre de provisions pour dépréciation.
- L'inscription de 17 K€ liés à la dotation aux amortissements.

Comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire de la covid. Celle-ci a impacté le compte administratif 2021 :

- Les produits des services s'élèvent à 4 867 K€, et sont en augmentation de 21% par rapport à 2020. Cependant, ils restent en deçà des réalisations 2018 et 2019 (respectivement 5 795 K€ et 6 212 K€).
- L'Etat a également versé une dotation exceptionnelle de 689K€ en fin d'année 2021 pour compenser les pertes de recettes de tarification
- Dans les secteurs de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, et des sports, l'activité n'a repris que partiellement.

L'exercice 2021 a également été marquée par une cyberattaque qui a paralysé l'ensemble des services municipaux durant plus d'un mois.

Ainsi, des postes tels que l'achat de matériel informatique (365 K€), l'appel à des prestataires extérieurs (réhabilitation de serveurs, investigations, location de matériel, passage en SAAS des progiciels, assistance technique...), l'achat de logiciels (77 K€)... ont nécessairement augmenté.

On note aussi des recettes de fonctionnement plus élevées qu'attendues,

- notamment les droits de mutation (+700K€ par rapport au budget) qui traduisent une reprise forte de l'activité immobilière
- le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (+ 164 K€ par rapport au budget)
- des produits des services qui augmentent par rapport à 2020, mais qui restent inférieurs à 2019.

... et des dépenses plus faible que budgétées :

- notamment par la baisse des dépenses énergétiques comme résultat d'une démarche consommations, mais également par le blocage des prix des marchés gaz et électricité
- l'annulation de certaines prestations, manifestations ou sorties, du fait de la crise sanitaire

Le compte de résultat fait apparaître des soldes intermédiaires de gestion plus élevés que prévus et en ligne avec une politique de financement des investissements ambitieuse, par l'autofinancement ou l'emprunt.

Le budget d'investissement indique des opérations d'équipement en hausse à 10,7M€, avec pour principale réalisation la fin de l'extension du groupe scolaire BBK (3 863 K€), des travaux d'accessibilité à hauteur de 454 K€, des travaux de clôture dans les écoles (545 K€), l'achat de matériel informatique pour 525 K€...

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 37 832 K€ contre 36 789 K€ en 2020 soit une augmentation de 2,84%.

(En milliers d'euros)	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
(D011) Charges à caractère général	9 621	9 257	-3,79%
(D012) Dépenses de personnel	23 191	24 557	5,89%
(D014) Atténuations de produits	813	847	4,19%
(D65) Autres charges de gestion courante	2 724	3 000	10,13%
Total dépenses de gestion	36 350	37 661	3,61%
(D66) Charges financières	173	148	-14,35%
(D67) Charges exceptionnelles	266	23	ns
Total dépenses de fonctionnement	36 789	37 832	2,84%

1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : CHAPITRE 011

Les charges à caractère général comprennent les charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes, entretiens et réparations...) et des charges liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, frais de télécommunication, de publication, d'affranchissement, carburant, locations d'équipement...).

Chapitre 011	2019	2020	2021
Compte Administratif	9 831 K€	9 621 K€	9 257 K€
Crédits ouverts			10 660 K€

Le compte 6042 comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville. Les principales dépenses de ce compte sont :

- Les séjours du secteur de la Jeunesse pour 79 K€
- Les activités du pôle Culturel pour 100 K€
- Les sorties organisées par les centres de loisirs de la ville pour 37 K€.

Les dépenses de ce compte connaissent une diminution de 18,91% du fait de la covid-19 (annulation de spectacles, de séjours et de sorties principalement).

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 706.

6042	2019	2020	2021
Compte Administratif	294 K€	257 K€	216 K€
Crédits ouverts			253 K€

Le compte 6061 regroupe les dépenses de fluides et sont en diminution (-37,76%).

En 2021, elles s'élèvent à 970 K€ (dont 135 K€ pour l'eau, 415 K€ pour l'électricité et 420 K€ pour le chauffage urbain).

Malgré la hausse des tarifs des fluides, la ville a pu maîtriser ses dépenses d'énergie :

- Les marchés relatifs à l'électricité sont des marchés négociés par le SIPPPEC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) sur 3 ans à prix bloqués, mais cela ne signifie pas qu'ils ne subiront pas les augmentations futures.
- S'agissant des tarifs du gaz, la ville bénéficie d'offres de marché à tarifs bloqués jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est probable que la renégociation du SIGEIF (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) reverra probablement à la hausse le tarif du gaz pour la période bloquée de 2023-2025 quel que soit le fournisseur retenu, du fait de la conjoncture actuelle.

- Les chiffres du compte administratif 2021 tiennent compte de l'évolution du nombre de points de comptage, de l'introduction progressive de compteurs permettant des relevés au plus près des consommations réelles.

6061	2019	2020	2021
Compte Administratif	1 563 K€	1 558 K€	970 K€
Crédits ouverts			1 205 K€

Les comptes 6062 à 6068 regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants (60 K€), l'alimentation (910 K€), les fournitures d'entretien (123 K€) et de petits équipements (391 K€), les fournitures scolaires (64 K€) et administratives (56 K€), les achats de livres (70 K€), les fournitures de voirie (12 K€) et les vêtements de travail (42 K€).

Les principales évolutions entre 2020 et 2021 s'expliquent par la covid-19 : + 185 K€ au titre de l'alimentaire (réouverture de la restauration) et - 438 K€ au titre de la fourniture de petit équipement (dont les achats de masques, gants, gel hydroalcoolique... lors de la première vague).

6062 à 6068	2019	2020	2021
Compte Administratif	2 086 K€	2 279 K€	1 965 K€
Crédits ouverts			2 335 K€

Les comptes 611 regroupent les contrats de prestations de services, notamment :

- Le marché relatif au nettoyage pour 945 K€

- Le marché relatif aux repas pour les crèches municipales pour 173 K€
- Le marché relatif au portage de repas pour les seniors pour 182 K€.

611	2019	2020	2021
Compte Administratif	1 205 K€	1 285 K€	1 325 K€
Crédits ouverts			1 404 K€

Les comptes 613 regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- La location de biens immobiliers pour 11 K€
- La location de biens mobiliers pour 162 K€ (dont 68 K€ pour les vêtements de travail, 42 K€ pour les illuminations de Noël...)

Depuis 2020, les activités de la Résidence autonomie Les Belles vues sont retracées dans un budget annexe, d'où une diminution du poste entre 2019 et 2020. La subvention désormais versée par la ville augmente les "autres dépenses" de gestion.

613	2019	2020	2021
Compte Administratif	336 K€	152 K€	173 K€
Crédits ouverts			219 K€

Le compte 614 est relatif aux charges locatives et de propriété.

La progression de ce compte est due à la réception d'une régularisation de charges de la Résidence des Genêts pour la période 2015-2021.

614	2019	2020	2021
Compte Administratif	23 K€	8 K€	40 K€
Crédits ouverts			48 K€

Aux comptes 615 sont budgétées les dépenses liées à l'entretien des biens mobiliers, immobiliers et à la maintenance, dont :

- L'entretien des bâtiments pour 333 K€
- L'entretien de la voirie et des réseaux pour 570 K€ (dont 258 K€ de travaux de voirie, 109 K€ de travaux d'entretien du patrimoine arboré, 109 K€ de travaux d'éclairage public, 43 K€ de remplacement de matériel de signalisation tricolore...)
- L'entretien du matériel roulant pour 34 K€
- L'entretien et la réparation du matériel pour 221 K€
- La maintenance pour 252 K€ (logiciels, matériels ...)

Il est à noter une baisse de ces postes entre 2020 et 2021, due :

- A une modification d'imputation comptable des dépenses liées au chauffage urbain ;

- A la fin du marché de maintenance de la piscine qui avait été conclu par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine ;
- A une diminution du poste « entretien des bâtiments » (menus travaux et peinture), 2020 ayant été marquée par de fortes dépenses sur des sites tels que la Graineterie, Guimier II, les crèches Alizés et Molière, les écoles Buisson et Julliand...

615	2019	2020	2021
Compte Administratif	1 864 K€	1 824 K€	1 409 K€
Crédits ouverts			1 597 K€

Le compte 616 est relatif aux primes d'assurances.

La baisse de ce poste s'explique par une renégociation des contrats d'assurance de la ville.

616	2019	2020	2021
Compte Administratif	147 K€	152 K€	91 K€
Crédits ouverts			162 K€

Le compte 617 enregistre les études non suivies de travaux d'investissement. Les principales études concernent :

- La réforme tarifaire pour 19 K€
- L'accompagnement à la rédaction de la Convention territoriale globale (partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales des Yvelines) pour 10 K€
- Des études d'urbanisme à hauteur de 73 K€ (dont l'audit du patrimoine, la charte de la promotion immobilière...)
- Des audits dans les domaines des finances et des ressources humaines (21 K€)
- Des audits organisationnels pour 51 K€

Certaines études prévues en 2021 n'ayant pas été achevées, elles ont été réinscrites au budget 2022.

617	2019	2020	2021
Compte Administratif	69 K€	47 K€	190 K€
Crédits ouverts			240 K€

Le compte 618 enregistre les frais divers, dont :

- L'achat de documentation pour 30 K€
- Les frais de formation pour 147 K€
- D'autres frais divers pour 471 K€ (dont des frais de reliure à la médiathèque pour 22 K€, des contrats d'entretien des bâtiments à hauteur de 111 K€, des prestations informatiques pour 284 K€...)

S'agissant des dépenses liées à l'informatique, il s'agit principalement de la remise à niveau du système et des suites de l'audit qui avait débuté avant la cyberattaque.

618	2019	2020	2021
Compte Administratif	245 K€	233 K€	648 K€
Crédits ouverts			665 K€

Le compte 622 enregistre les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, dont :

- Le versement des indemnités des régisseurs pour 3 K€
- Les frais d'honoraires pour 42 K€
- Les frais d'actes et de contentieux pour 27 K€
- Diverses rémunérations pour 22 K€ (dont 19 K€ pour les analyses bactériologiques)

Les dépenses liées aux honoraires d'avocat et aux frais d'actes et de contentieux ont été moins importantes que prévues au budget 2021.

622	2019	2020	2021
Compte Administratif	169 K€	107 K€	93 K€
Crédits ouverts			169 K€

Le compte 623 intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques, dont :

- Les frais d'annonce et d'insertion pour 80 K€
- Les frais de publication pour 105 K€
- Les dépenses liées aux relations publiques et les prestations organisées à destination des oillois dans les secteurs scolaire, culturel, socioculturel pour 124 K€.

Les dépenses liées aux sorties (Jeunesse, Arbre de Noël) ont été moins importantes du fait de la situation sanitaire.

623	2019	2020	2021
Compte Administratif	384 K€	317 K€	309 K€
Crédits ouverts			390 K€

Le compte 624 intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs, dont :

- Le transport de biens pour 32 K€
- Le transport collectif pour 208 K€ (scolaire, centres de loisirs, jeunesse et seniors) contre 153 K€ en 2020, du fait d'une reprise de l'activité malgré la covid-19

624	2019	2020	2021
Compte Administratif	252 K€	159 K€	240 K€
Crédits ouverts			305 K€

Le compte 625 intègre les dépenses liées aux déplacements, missions et réceptions :

- Les frais de réception pour 10 K€ (contre 31 K€ en 2020, du fait de la covid-19)
- Les frais de mission et déplacement pour 1 K€.

625	2019	2020	2021
Compte Administratif	72 K€	33 K€	11 K€
Crédits ouverts			40 K€

Le compte 626 correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications :

- Les frais d'affranchissement pour 58 K€ (contre 98 K€ en 2020)
- Les frais de télécommunication pour 214 K€

626	2019	2020	2021
Compte Administratif	215 K€	230 K€	272 K€
Crédits ouverts			281 K€

Le compte 627 enregistre les frais bancaires.

627	2019	2020	2021
Compte Administratif	12 K€	11 K€	12 K€
Crédits ouverts			10 K€

Le compte 628 enregistre les dépenses relatives aux cotisations versées, et aux autres prestations extérieures, dont :

- Les concours divers et cotisations pour 139 K€
- Les frais de gardiennage pour 41 K€ (dont 35 K€ au titre de la covid-19 dans le cadre de la gestion des flux au stade Baquet)
- Les frais de nettoyage des locaux pour 57 K€
- Les autres services extérieurs pour 760 K€ (dont 279 K€ au titre des marchés relatifs au stationnement payant, 267 K€ au titre de l'hébergement informatique, les prestations du domaine culturel à destination des oillois pour 58 K€, les prestations des domaines scolaire

et périscolaire pour 24 K€...)

La hausse de ce poste est essentiellement due aux prestations informatiques liées à la cyberattaque (réhabilitation de serveurs, remise en exploitation de portails, assistance informatique...)

628	2019	2020	2021
Compte Administratif	670 K€	791 K€	1 000 K€
Crédits ouverts			1 071 K€

Les comptes 63 enregistrent principalement les impôts locaux, la taxe sur les bureaux et les autres impôts et taxes :

- Les taxes d'habitation et taxes foncières pour 162 K€ (contre 109 K€ en 2020)
- Les taxes sur les bureaux et logements vacants pour 11 K€
- La taxe relative au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 75 K€ (contre 105 K€ en 2020)

63	2019	2020	2021
Compte Administratif	224 K€	237 K€	295 K€
Crédits ouverts			265 K€

2. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

Les charges de personnel s'élèvent à 24 557 K€ en 2021 contre 23 191 K€ en 2020 (en augmentation de 5,89 %). Initialement évaluées à 24 787 K€, leur taux de réalisation de l'ordre de 99 % traduit la volonté d'optimisation de cette ressource.

Les principaux facteurs d'accroissement de la masse salariale entre 2021 et 2022 sont :

- Les flux d'effectifs qui représentent + 188 K€ ;
- La variation GVT (glissement vieillesse technicité) pour 319 K€ ;
- La variation des indemnités versées pour 213 K€ ;
- La variation du coût du personnel non-permanent pour + 327 K€ (reprise de l'activité, notamment dans les domaines scolaire et périscolaire).

Chapitre 012	2019	2020	2021
Compte Administratif	23 638 K€	23 191 K€	24 557 K€
Crédits ouverts			24 787 K€

Rémunération des titulaires :

64111 à 64118	2019	2020	2021
Compte Administratif	11 110 K€	11 098 K€	11 242 K€
Crédits ouverts			11 564 K€

Rémunération des non-titulaires :

64131	2019	2020	2021
Compte Administratif	5 312 K€	5 246 K€	6 033 K€
Crédits ouverts			5 741 K€

Autres postes :

Nature	2019	2020	2021
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR (INTERIM)	145 K€	49 K€	182 K€
6417 REMUNERATION DES APPRENTIS	20 K€	40 K€	63 K€
6451 COTISATIONS URSSAF	3 066 K€	2 944 K€	3 147 K€
6453 COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	3 108 K€	2 987 K€	3 024 K€
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	198 K€	196 K€	202 K€
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	248 K€	227 K€	259 K€
6471 PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	66 K€	65 K€	69 K€
64731 ALLOCATIONS CHOMAGE	268 K€	206 K€	184 K€
6475 MEDECINE DU TRAVAIL	74 K€	101 K€	89 K€
6478 AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	-	-	26 K€
6488 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	23 K€	31 K€	36 K€
TOTAL	7 216 K€	6 847 K€	7 282 K€

3. LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

Ce chapitre comprend le prélèvement effectué au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui consiste à prélever une partie des ressources

de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 014	2019	2020	2021
Compte Administratif	813 K€	813 K€	847 K€
Crédits ouverts			848 K€

4. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

Chapitre 65	2019	2020	2021
Compte Administratif	2 521 K€	2 724 K€	3 000 K€
Crédits ouverts			3 067 K€

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées pour :

- Les subventions pour le CCAS (426 K€ en 2021, soit une augmentation de 132 K€ par rapport à 2020), et la Caisse des écoles (62,5 K€ en 2020 comme en 2022)
- Les subventions aux associations (373 K€ en 2021 contre 602 K€ en 2020).

L'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales impose un contrôle général des associations ayant reçu des subventions. Ce contrôle peut être a priori lors de la demande de subventions mais surtout, a posteriori, après l'utilisation des fonds, par la demande de documents. La crise de la covid a eu un impact sur l'activité d'un grand nombre d'associations : les projets portés en 2020 n'ont, pour la plupart, pas pu être réalisés.

- La subvention versée à l'Institut Sainte-Thérèse (222 K€)
- La subvention d'équilibre au budget annexe Résidence autonomie les Belles Vues (140 K€).
- Dans le cadre du dispositif départemental d'aide d'urgence pour soutenir les communes dans leur aide aux commerçants et artisans, la ville a versé la somme de 355 K€ (la contrepartie figurant en recettes).

On retrouve également dans ce chapitre :

- Les contingents et participations obligatoires (1 060 K€) dont principalement le contingent versé au SDIS à hauteur de 1 039 K€ (soit 25 K€ de plus qu'en 2020)
- Les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 262 K€
- Les créances admises en non-valeur ou éteintes (15 K€)
- Les remboursements aux ovoillois des prestations non réalisées du fait de la covid-19 à l'Atelier 12 (19 K€) et au Conservatoire (2 K€).

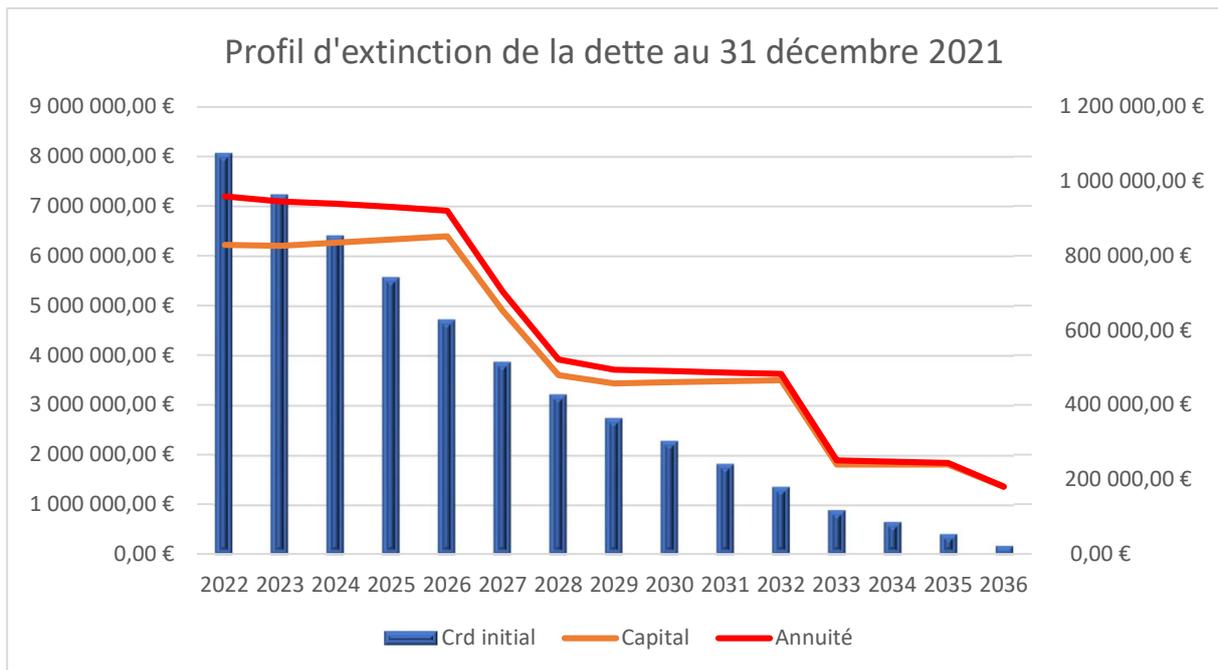
5. CHARGES FINANCIÈRES : CHAPITRE 66

Chapitre 66	2019	2020	2021
Compte Administratif	199 K€	173 K€	148 K€

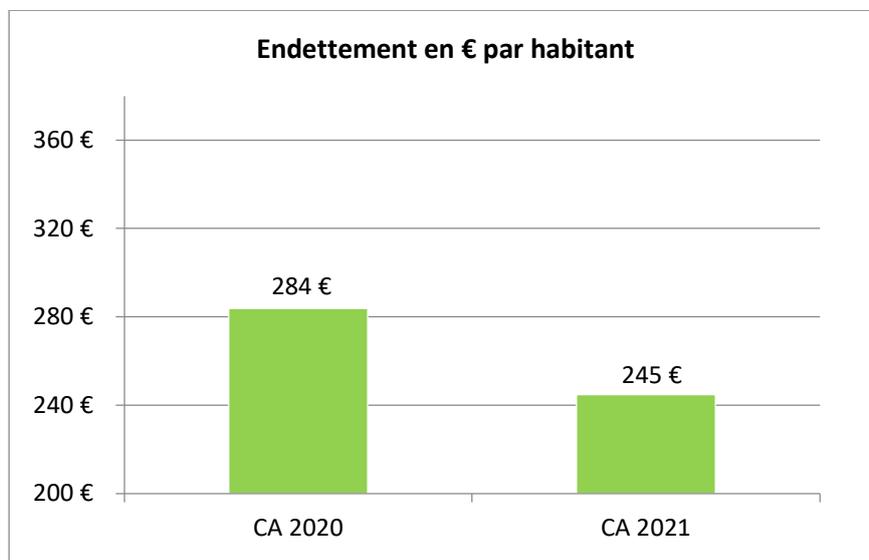
Crédits ouverts			157 K€
-----------------	--	--	--------

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'établit à 8 066 K€ (contre 9 263 K€ au 31 décembre 2020) avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER ;
- 7 lignes d'emprunts ;
- 63 % en taux fixe, 37 % en taux variable ;
- Un taux moyen de 1,68 % ;
- La durée résiduelle est de 14,7 ans.



L'encours de la dette s'élève à 245 € par habitant alors que la moyenne de la strate est de 1 018 € : la dette par habitant de la ville reste donc largement inférieure (- 75,95%) à la moyenne nationale (source : Les collectivités locales en chiffres 2021 – communes de 20 000 à 50 000 habitants).



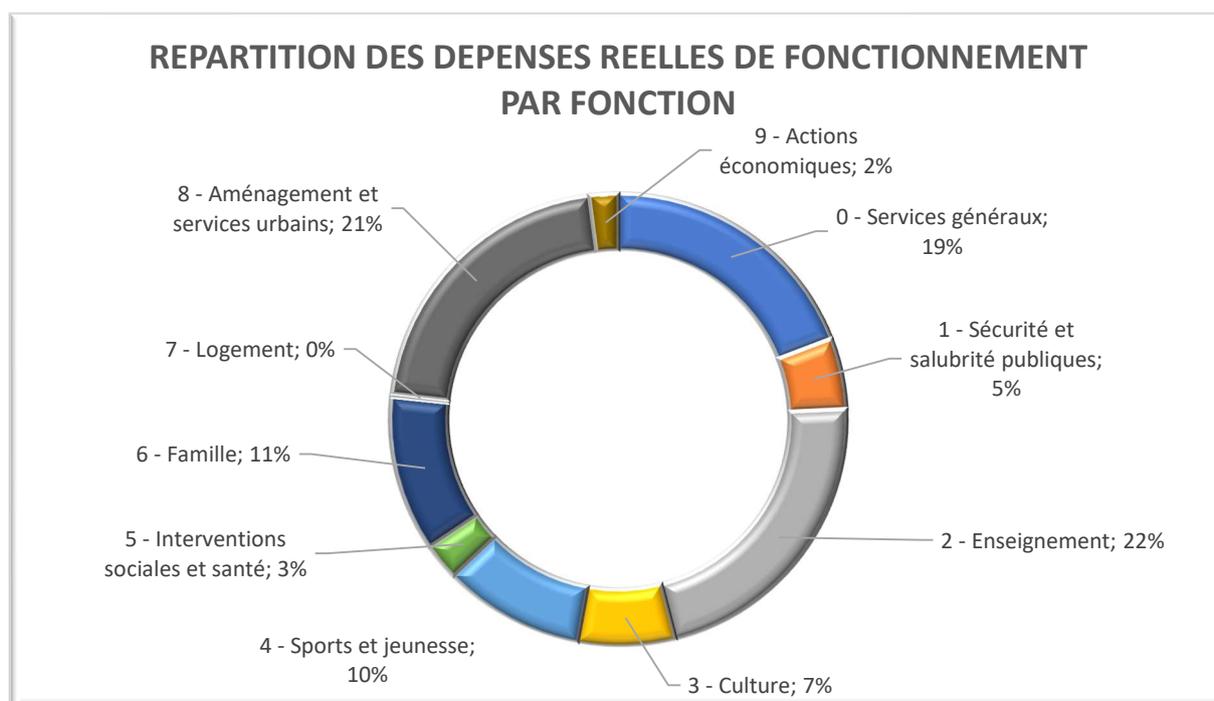
6. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

67	2019	2020	2021
Compte Administratif	15 K€	266 K€	23 K€
Crédits ouverts			40 K€

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent principalement :

- Aux titres annulés sur exercices antérieurs (cantine, périscolaire...) pour 2 K€
- Aux bourses BAFA citoyens pour 3 K€
- A la régularisation d'écritures comptables pour 11 K€

(En 2020, la ville a transféré à la Communauté d'Agglomération le résultat de fonctionnement excédentaire du budget annexe de l'Assainissement pour 239 K€.)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de gestion 2021 s'élèvent à 43 896 K€ contre 40 674 K€ en 2020 soit une augmentation de 7,92 %.

(En milliers d'euros)	CA 2020	CA 2021	Variation 2020/2021
(R70) Produits des services	4 008	4 867	21,43%
(R73) Impôts et taxes	27 176	29 120	7,15%
(R74) Dotations et participations	9 022	9 487	5,16%
(R75) Autres produits de gestion courante	278	245	-11,85%
(R013) Atténuations de charges	189	177	-6,47%
Total recettes de gestion	40 674	43 896	7,92%
(R77) Recettes exceptionnelles	486	2 025	316,90%
Total recettes réelles de fonctionnement	41 159	45 921	11,57%

1. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre se retrouvent l'ensemble des recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

Elles représentent 10,60% des recettes réelles de fonctionnement. En hausse de 21,43 % par rapport à 2020 (confinement lié à la covid-19), elles regroupent les recettes liées à la cantine, à la petite enfance, aux centres de loisirs, aux études surveillées...

Malgré cette augmentation, il est à noter qu'elles restent largement inférieures aux recettes 2019 (6 212 K€).

Chapitre 70	2019	2020	2021
Compte Administratif	6 212 K€	4 008 K€	4 867 K€
Crédits ouverts			5 875 K€

Les produits des services évoluent en fonction :

- Des tarifs votés tous les ans et qui sont revalorisés et ou/maintenus en intégrant une hypothèse de progression ajustée au secteur,
- De « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation régulière de la fréquentation dans les structures municipales. Il convient toutefois de tenir compte de l'effet covid qui avait entraîné une baisse de fréquentation sur plusieurs mois.

Le compte 703 contient les recettes liées à l'exploitation du domaine public :

- Les recettes de stationnement et de forfaits post stationnement pour 529 K€ (contre 395 K€ au CA 2020)
- Les redevances d'occupation du domaine public pour 123 K€ (contre 62 K€ en 2020)
- Le produit des concessions funéraires pour 54 K€ (contre 92 K€ en 2020. Au 1^{er} janvier 2021, les redevances funéraires ont été supprimées sans compensation de l'Etat).

Il est à noter une reprise des recettes liées au stationnement payant, même si elles restent en deçà des recettes 2019 (845 K€).

703	2019	2020	2021
Compte Administratif	1 050 K€	550 K€	706 K€
Crédits ouverts			1 023 K€

Sont inscrits principalement au **compte 706** :

- Les recettes relatives à la restauration scolaire pour 1 663 K€ (contre 1 328 K€ en 2020 et 1 894 K€ en 2019)
- Les recettes liées aux secteurs Jeunesse, crèches et centres de loisirs pour 1 690 K€ (contre 1 367 K€ en 2020 et 1 972 K€ en 2019)
- Les recettes relatives aux études surveillées pour 202 K€ (contre 186 K€ en 2020 et 315 K€ en 2019)
- Les recettes relatives à la piscine pour 142 K€ (contre 99 K€ en 2020 et 329 K€ en 2019)
- Les recettes du domaine culturel (185 K€ pour le Conservatoire, et 104 K€ pour l'Atelier 12 et les spectacles culturels en 2021 contre respectivement 150 K€ et 136 K€ en 2020 ; 209 K€ et 158 K€ en 2019)
- Les recettes relatives au portage de repas pour 174 K€ (contre 120 K€ en 2020 et 158 K€ en 2019).

En 2020, une perte de plus de 1 651 K€ avait été constatée, principalement à cause des effets de la covid-19 sur l'ouverture des équipements communaux et l'offre de services.

706	2019	2020	2021
Compte Administratif	5 039 K€	3 388 K€	4 160 K€
Crédits ouverts			4 798 K€

2. IMPÔTS ET TAXES ET REVERSEMENT DE FISCALITÉ : CHAPITRE 73

Les ressources fiscales (chapitre 73) représentent 63,41 % des recettes de fonctionnement et s'élèvent à 29 120 K€ en 2021 (soit une augmentation de 7,15 % par rapport à 2020).

Chapitre 73	2019	2020	2021
Compte Administratif	27 173 K€	27 176 K€	29 120 K€
Crédits ouverts			28 341 K€

Les impôts et taxes

731-733-735-736	2019	2020	2021
Compte Administratif	20 105 K€	20 387 K€	21 763 K€
Crédits ouverts			21 706 K€

Ces comptes enregistrent principalement :

- Le produit des contributions directes pour 20 843 K€
- Les droits de place des marchés forains pour 375 K€ (contre 232 K€ en 2020, du fait du confinement et de la fermeture des commerces et forains dits « non-essentiels »)
- La taxe sur l'électricité pour 544 K€

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur :

- Affectation au 1^{er} janvier de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Compensation intégrale des exonérations de taxe d'habitation (auparavant perçues au titre de dotations de l'Etat).

La fiscalité reversée

732	2019	2020	2021
Compte Administratif	4 548 K€	4 468 K€	4 434 K€
Crédits ouverts			4 435 K€

Dans le cadre de la crise sanitaire et de la baisse significative annoncée de recettes fiscales, les attributions de compensation des communes membres ont été ajustées d'une baisse de -1,75% en 2020, puis de -0,75 % en 2021.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

7381	2019	2020	2021
Compte Administratif	2 520 K€	2 321 K€	2 923 K€
Crédits ouverts			2 200 K€

Une hausse des droits de mutation de plus de 25 % a été constatée en 2021.

3. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 20,66 % des recettes, en augmentation de 5,16 % par rapport à 2020.

Chapitre 74	2019	2020	2021
Compte Administratif	8 581 K€	9 022 K€	9 487K€
Crédits ouverts			8 562 K€

Sont comptabilisées les recettes principales suivantes :

- La dotation forfaitaire pour 4 321 K€
- Les attributions de compensations de l'Etat (taxe foncière et fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) pour 714 K€
- Les participations de la CAF pour 2 917 K€ (secteurs scolaire, jeunesse et petite enfance).
- Le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement pour 122 K€
- La dotation générale de décentralisation destinée aux communes disposant d'un service communal d'hygiène pour 181 K€
- Les subventions de nos partenaires à hauteur de 1 149 K€ :
 - De l'Etat pour 727 K€, dont 689 € au titre de la compensation sur les pertes de recettes constatées en 2020
 - Du Conseil régional d'Ile-de-France pour 8 K€ (au titre du dispositif de soutien aux manifestations culturelles)
 - Et du Conseil départemental des Yvelines à hauteur de 414 K€ (dont 355 K€ au titre du dispositif départemental d'aide d'urgence pour soutenir les communes dans leur aide aux commerçants et artisans)

Parmi les principales évolutions entre 2020 et 2021, il convient de noter :

- La suppression de la compensation des exonérations de taxe d'habitation (désormais perçue au titre des contributions directes) soit -613 K€ ;
- Le versement de la compensation au titre des recettes constatées en 2020, soit +689 K€ ;
- Une augmentation de 66 K€ des recettes CAF (petite enfance, jeunesse, péri et extrascolaire)
- Le versement de l'aide d'urgence du Département, destinée aux commerçants pour 355 K€ et dont la contrepartie figure en dépense de gestion courante.

4. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en diminution par rapport à 2020 (-11,85 %) et s'élèvent à 245 K€.

Ils sont composés principalement des revenus des loyers et leurs charges connexes (eau, entretien des parties communes, refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) que perçoit la ville en contrepartie de la location des bâtiments et logements dont elle est propriétaire.

Chapitre 75	2019	2020	2021
Compte Administratif	711 K€	278 K€	245 K€
Crédits ouverts			264 K€

Les recettes concernent notamment :

- Le produit des revenus des immeubles et les refacturations de charges locatives pour 125 K€ (contre 142 K€ en 2020). Depuis le 1^{er} janvier 2020, les activités de la Résidence autonomie Les Belles vues sont retracées au sein d'un budget annexe dédié (417 K€ en 2019).
- Divers remboursements en matière de ressources humaines (conгés paternité, pensions d'invalidité...) pour 28 K€
- Le remboursement de charges portées par le budget Ville et refacturées au Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour 56 K€.

5. LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les **atténuations de charges** sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité... pour un montant de 177 K€.

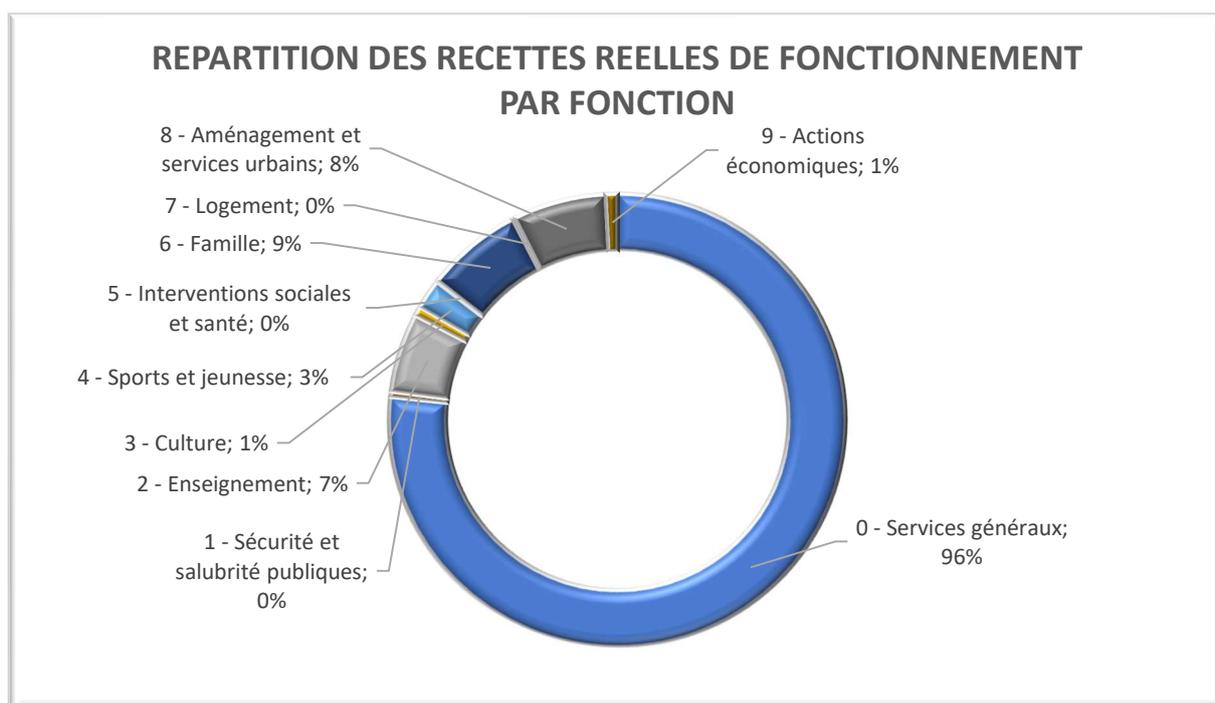
6. LES RECETTES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 77

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) s'élèvent à 2 025 K€, en augmentation par rapport à 2020 (486 K€ au CA 2020).

Au titre de 2020, il s'agissait principalement du versement de 415 K€ au titre du protocole d'accord signé dans le cadre du sinistre de la piscine.

Au titre de 2021, il s'agit de la vente de biens mobiliers et immobiliers pour 1 998 K€ dont :

- La cession d'un bien sis 40-42 rue Diderot pour 929 K€
- La cession d'un bien sis 5-5bis rue Séverine pour 239 K€
- La cession d'un bien sis 20 rue Proudhon pour 800 K€ hors-taxes
- Des indemnités liées à des sinistres.



Les soldes intermédiaires de gestion :

	CA 2020	CA 2021	Variation annuelle sur la période
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	41 159 326 €	45 920 833 €	11,57%
RECETTES DE GESTION (hors chapitres 76 et 77)	40 673 700 €	43 896 275 €	7,92%
<i>dont dotations et participations (chapitre 74)</i>	<i>9 021 932 €</i>	<i>9 487 200 €</i>	<i>5,16%</i>
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	<i>19 682 950 €</i>	<i>20 796 018 €</i>	<i>5,65%</i>
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36 788 632 €	37 831 745 €	2,84%
DEPENSES DE GESTION (hors chapitres 66 et 67)	36 349 841 €	37 661 070 €	3,61%
<i>dont dépenses de personnel</i>	<i>23 190 549 €</i>	<i>24 556 690 €</i>	<i>5,89%</i>
EPARGNE DE GESTION	4 323 859 €	6 235 205 €	44,20%
Frais financiers	172 736 €	147 948 €	-14,35%
EPARGNE BRUTE (CAF)	4 151 123 €	6 087 258 €	46,64%
Amortissement du capital de la dette	1 189 240 €	1 197 038 €	0,66%
EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	2 961 883 €	4 890 220 €	65,11%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent :

- Les remboursements d'emprunts ;
- Les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- Les subventions d'équipements versées.

Parmi les dépenses directes d'investissement, il convient de distinguer les dépenses sur opérations (gérées pluriannuellement) des dépenses hors opérations.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 11 953 K€.

(En milliers d'euros)	CA 2020	CA 2021
(D10) Dotations, fonds divers et réserves	1 091	0
(D16) Emprunts et dettes assimilées	1 211	1 197
Opérations d'équipement	9 758	10 756
<i>dont Opérations d'investissement</i>	<i>2 743</i>	<i>4 397</i>
<i>dont (D20) Immobilisations incorporelles</i>	<i>251</i>	<i>371</i>
<i>dont (D204) Subventions d'équipement versées</i>	<i>420</i>	<i>426</i>
<i>dont (D21) Immobilisations corporelles</i>	<i>6 344</i>	<i>5 561</i>
Total dépenses d'investissement	12 059	11 053

1. LES DEPENSES SUR OPERATIONS

Les dépenses relatives aux opérations en 2021 s'élèvent à 4 397 K€.

OPÉRATIONS	CA 2021
0012 – Groupe scolaire BBK	3 863 372,69 €
0053 – Réhabilitation thermique de la médiathèque	15 810,00 €
0061 – Centre technique municipal	0 €
0090 – Maison médicale Toussaint	0 €
080 – Accessibilité PMR parc immobilier	454 346,66 €
081 – Accessibilité PMR espace public	10 209,86 €
20180043 – Jean Bouin	53 570,46 €
SOUS-TOTAL OPÉRATIONS	4 397 309,67 €

2. LES DEPENSES HORS OPERATIONS

Les dépenses hors opérations s'élèvent à 7 555 K€ (contre 9 316 K€ en 2020).

CHAPITRES	CA 2020	CA 2021
20 Immobilisations incorporelles	250 546,73 €	371 206,43 €
204 Subventions d'équipement versées	420 000,00 €	426 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	6 343 820,13 €	5 561 197,64 €
10 - Dotations et fonds propres	1 091 330,78 €	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés	1 210 506,95 €	1 197 037,65 €
SOUS-TOTAL HORS OPÉRATIONS	9 316 204,59 €	7 555 441,72 €

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES => 371 K€

Nature	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	RAR au 31/12/2021
202 FRAIS REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME	0,00 €	150 000 €	17 217,60 €	106 196,40 €
2031 FRAIS D'ETUDES	195 538,99 €	613 491,90 €	196 834,55 €	239 790,95 €
2033 FRAIS D'INSERTION	8 208,00 €	10 000 €	4 428,00 €	1 188,00 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	46 799,74 €	282 435,20 €	152 726,28 €	80 981,78 €
TOTAL	250 546,73 €	1 055 927,10 €	371 206,43 €	428 157,15 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études et d'achat de licences et de logiciels informatiques qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Des dépenses relatives à la révision générale du PLU
- Diverses études pour 196 K€ (dont celles relatives au terrain synthétique du stade Ostermeyer pour 18 K€, aux travaux dans les écoles pour 79 K€, au futur Pôle éducatif pour 19 K€, à la vidéosurveillance pour 21 K€, à l'étude urbaine du centre-ville pour 21 K€...)
- Les frais d'insertion des marchés publics à hauteur de 4 K€
- L'achat et le renouvellement des logiciels informatiques de la Ville (153 K€, dont 53 K€ directement imputables à la cyberattaque : passage en SAAS de certains logiciels).

CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES => 426 K€

Nature	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	RAR au 31/12/2021
20421 SUBVENTION ETS PRIVES	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €

20422 SUBVENTION ETS PRIVES	420 000,00 €	726 000,00 €	426 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL	420 000,00 €	776 000,00 €	426 000,00 €	300 000,00 €

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé.

Pour 2021, il s'agit de surcharges foncières versées aux bailleurs 1001 Vies Habitats et les Résidences Yvelines Essonne pour les opérations suivantes :

- Opération rue Barbusse : 258 000 €
- Opération rue Parmentier : 168 000 €.

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES => 5 561 K€

Sont inscrits dans ce chapitre les biens sur lesquels s'exerce un droit de propriété (terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillage industriels et immobilisations en cours).

Nature	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	RAR au 31/12/2021
2111 et 2113 TERRAINS	266 593,35 €	106 050,00 €	4 700,00 €	5 750,00 €
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	937 711,42 €	1 989 939,84 €	1 220 777,60 €	333 072,31 €
21311 à 21318 CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	1 607 168,17 €	1 846 352,09 €	995 504,57 €	145 765,97 €
2135 à 2138 AMENAGEMENTS, AUTRES CONSTRUCTIONS	623 688,93 €	509 323,17 €	356 243,37 €	80 425,09 €
2151 à 2158 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 873 642,53 €	2 672 141,43 €	1 486 562,57 €	843 397,49 €
2161 à 2162 COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	15 820,00 €	25 000,00 €	7 600,00 €	0,00 €
2181	7 014,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	80 058,32 €	698 195,61 €	336 893,48 €	294 647,87 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	223 990,40 €	584 612,39 €	524 930,96 €	35 531,78 €
2184 MOBILIER	645 799,83 €	288 853,84 €	244 098,55 €	79 315,43 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	645 799,83 €	644 766,98 €	383 886,54 €	159 792,99 €
TOTAL	6 343 820,13 €	9 365 235,35 €	5 561 197,64 €	1 977 698,93 €

Les dépenses réalisées en 2021 correspondent notamment à :

- L'acquisition de trottoirs pour 5 K€ (Jean Bart, Ernest Renan)
- Des travaux d'aménagement de terrains pour 1 221 K€ dont des travaux de clôture dans les écoles pour 545 K€ et dans les gymnases pour 187 K€, l'aménagement de toiles d'ombrage dans les crèches Alizés et Molière pour 49 K€, l'aménagement du square Condorcet pour 70 K€, le remplacement de portails ou de portillons...

- Des travaux dans les bâtiments publics pour 996 K€ dont 574 K€ dans les écoles (280 K€ pour la pose de modulaire à l'école Casanova, la réfection de la toiture des écoles Toussaint et Guesde pour 236 K€...), 359 K€ dans les bâtiments publics (102 K€ pour les travaux de la Police municipale, 120 K€ pour la crèche des Bruyères, 59 K€ pour la Cuisine centrale, 35 K€ pour la création d'une aire de stockage à Baquet...) et 50 K€ dans les cimetières.
- Des travaux de voirie à hauteur de 1 143 K€ (dont 456 K€ pour des travaux d'aménagement : places du 14 juillet et place Michelet, rues Chanzy, Pelletan, Condorcet, Yser, Berteaux, Kléber, Maupassant..., divers trottoirs... ; le remplacement de lanternes pour 133 K€ ; 294 K€ pour la vidéoprotection, 36 K€ pour des bornes de recharge électrique, 91 K€ pour du mobilier de voirie...)
- L'achat de véhicules pour 337 K€
- L'achat de matériel informatique à hauteur de 525 K€, dont 366 K€ liés à la cyberattaque (acquisition de postes informatiques, réhabilitation des serveurs).

CHAPITRE 10 : DOTATIONS ET FONDS PROPRES => 0 K€

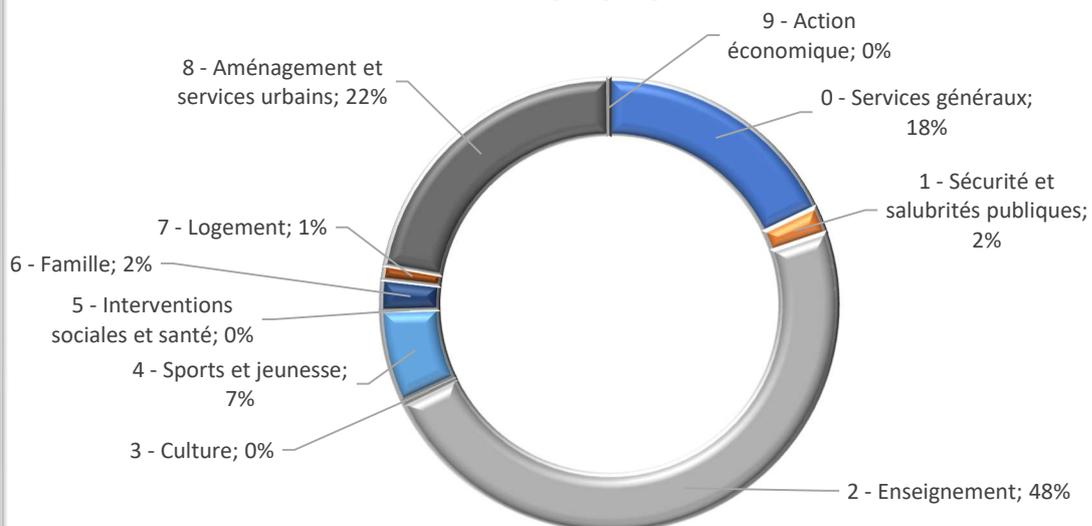
Nature	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	RAR au 31/12/2021
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	41 812,82 €			
1068 EXCEDENTS DE FONCT. CAPITALISES	1 049 517,96 €			
TOTAL	1 091 330,78 €			

En 2020, la ville a transféré à la Communauté d'Agglomération le résultat d'investissement excédentaire du budget annexe de l'Assainissement afin de permettre le financement du programme d'entretien et d'investissement en matière d'Eau et d'Assainissement (1 050 K€).

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS => 1 197 K€

Nature	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	RAR au 31/12/2021
1641, 16818, 16876 – REMBOURSEMENT DE CAPITAL DE LA DETTE	1 189 240,22 €	1 198 000 €	1 197 037,65 €	0,00 €
165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	21 266,73 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 210 506,95 €	1 198 400,00 €	1 197 037,65 €	0,00 €

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2021 s'élèvent à 2 661 K€ contre 2 754 K€ en 2020, soit une baisse de - 3,38%.

(en milliers d'euros)	CA 2020	CA 2021
(R10) Dotations, fonds divers	2 442	2 097
(R13) Subventions d'investissement	312	563
(R16) Emprunts	0	1
Total recettes d'investissement	2 754	2 661

Outre ces recettes réelles, figurent en investissement les mouvements réelles à hauteur de 4 882 K€ :

- Les amortissements pour 2 760 K€
- Les écritures comptables de sortie d'inventaire (ventes mobilières et immobilières) pour 2 122 K€.

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES => 2 097 K€

Nature	CA 2020	CA 2021
10222 F.C.T.V.A.	1 693 913,00 €	1 448 859,00 €
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	748 527,98 €	648 497,66 €
TOTAL	2 442 440,98 €	2 097 356,66 €

Le Fonds de Compensation pour la TVA est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent (16,404 % depuis 2015). Pour 2021, le montant du FCTVA perçu est de 1 449 K€.

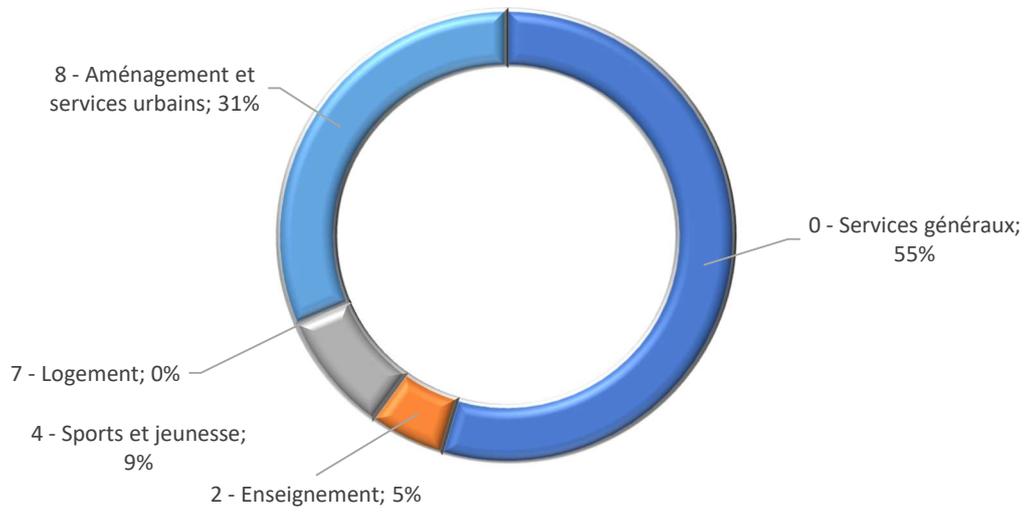
La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2021, cette taxe a été perçue un montant de 648 K€.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES => 563 K€

Pour 2021 les recettes perçues concernent principalement :

- Les soldes des subventions de l'Etat, du Département et de la Région pour les travaux relatifs à l'opération Jean Bouin (230 K€)
- Une subvention de l'Etat de 138 K€ (Dotation de soutien à l'investissement local) pour l'opération BBK
- Une aide à la relance de la construction durable de 123 K€ (Etat)
- Une subvention du Syndicat d'énergie des Yvelines pour 58 K€ (au titre de la valorisation de certificats d'économies d'énergie concernant les opérations de rénovation énergétique effectuées par la ville)

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION



LES RÉSULTATS 2021

Le résultat de l'exercice 2021 dégage un excédent global de 4 986 K€ (contre 2 881 K€ en 2020), réparti comme suit :

- + 3 334 K€ pour la section de fonctionnement (contre + 1 899 K€ en 2020) ;
- + 1 653 K€ pour la section d'investissement (contre + 982 K€ en 2020).

RESULTATS DE L'EXERCICE	CA 2021
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	46 047 465 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (B)	42 713 870 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (A-B = C)	3 333 595 €
Résultat 2020 reporté (D)	1 417 588 €
EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT (C + D = E)	4 751 183 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (F)	13 732 052 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)	12 079 384 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (F-G = H)	1 652 669 €
Résultat 2020 reporté (I)	666 613 €
EXCEDENT CUMULE INVESTISSEMENT (H + I = J)	2 319 282 €
SOLDE DES RESTES-A-REALISER DE L'EXERCICE 2021 (K)	-3 192 073 €
DEFICIT CUMULE INVESTISSEMENT (L)	-872 791 €
RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2021 (E + L)	3 878 391 €

En tenant compte du résultat de l'exercice 2021 (+ 2 319 K€), du résultat reporté de l'exercice 2020 (+ 667 K€) et du solde des restes-à-réaliser 2021 (- 3 192 K€), la section d'investissement présente un déficit global de - 873 K€ (ligne L).

L'excédent de la section de fonctionnement de + 4 751 K€ (ligne E) doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Les crédits relatifs à l'affectation du résultat seront inscrits au budget supplémentaire 2022.

Le compte administratif 2021 présente un résultat global de clôture s'élevant à + 3 878 K€ (contre + 1418 K€ en 2020).

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
PRESTATION DE SERVICES**

PRESENTATION GENERALE

Le compte administratif clôt le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 9 mars 2021 ;
- le vote du budget primitif 2021 intervenu le 30 mars 2021.

Le budget Assainissement est un budget annexe géré par la Ville au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de gestion.

Par conséquent, les sections d'exploitation et d'investissement sont équilibrées.

LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exécution 2021 peut être synthétisée par les éléments suivants :

- Dépenses de l'exercice : 526 K€
 - Dont 206 K€ au titre de l'entretien du réseau
 - Dont 19 K€ de commissions de recouvrement de la redevance
 - Dont 301 K€ relatif au reversement de la redevance d'assainissement perçue pour le compte de la Communauté d'agglomération
- Recettes de l'exercice : 526 K€
 - Dont 301 K€ de redevance d'assainissement
 - Dont 225 K€ au titre de la refacturation des dépenses engagées par la ville pour le compte de la Communauté d'agglomération.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

S'agissant de la section d'investissement, il n'y a pas eu de mouvement en 2021.

BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE LES BELLES VUES

PRESENTATION GENERALE

Le compte administratif clôt le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2021 du budget annexe Résidence autonomie Les Belles Vues a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 9 mars 2021 ;
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 30 mars 2021 ;
- Le vote du budget supplémentaire le 29 juin 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les activités de la Résidence autonomie Les Belles Vues sont retracées au sein d'un budget annexe dédié et selon la nomenclature budgétaire et comptable M22.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	522 K€	619 K€
Opérations d'ordre	31 K€	0 €
Total	553 K€	619 K€

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Les charges à caractère général pour 68 K€ (dont 14 K€ au titre de l'eau, 45 K€ pour l'électricité, 6 K€ au titre des frais de télécommunication...)
- Les charges de personnel pour 261 K€
- Les dépenses afférentes à la structure pour 193 K€ dont les charges de location du bâtiment pour 161 K€, les travaux d'entretien du bâtiment pour 16 K€, l'entretien du matériel pour 4 K€...

Les opérations d'ordre correspondent à la dotation aux amortissements (31 K€).

Les recettes de fonctionnement concernent principalement :

- Le produit des locations et des services annexes perçu auprès des résidents pour 455 K€
- La subvention du budget ville assurant l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement estimée à 140 K€.
- Le résultat reporté 2020 pour 24 K€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 K€	36 K€
Opérations d'ordre	0 K€	31 €
Total	5 K€	67 K€

Les dépenses d'investissement correspondent :

- Aux dépôts et cautionnements versés pour 3 K€ (remboursement des cautions versées par les locataires de la Résidence)
- A l'acquisition d'un copieur pour 2 K€.

Les recettes d'investissement correspondent à :

- La dotation aux amortissements pour 31 K€
- Les dépôts et cautionnements pour 4 K€
- Le résultat reporté 2020 pour 32 K€.

LES RÉSULTATS 2020

Le résultat de l'exercice 2021 dégage un excédent global de 125 K€ réparti comme suit :

- + 66 K€ pour la section de fonctionnement
- + 62 K€ pour la section d'investissement
- - 3K€ correspondant au solde des restes-à-réaliser 2021.

Les crédits relatifs à l'affectation du résultat seront inscrits au budget supplémentaire 2022.